

Cohésion sociale, solidarités, territoires...

Associations et projets à réinventer ?



ATELIER **A3**

DOSSIER DOCUMENTAIRE

PETITE ENFANCE

VERS UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

L'ATELIER

Historiquement, les politiques familiales ont été conçues pour soutenir le dynamisme démographique, permettre l'accès à l'emploi des femmes et une meilleure conciliation vie familiale/vie professionnelle, puis favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté.

Cette multiplicité d'objectifs exige, pour ne pas perdre de vue l'enfant, dont les premières années de vie sont déterminantes, une politique petite enfance à la hauteur des enjeux. C'est probablement le sens des annonces de F Hollande qui a placé la jeunesse au cœur de son projet présidentiel et annoncé la création d'un service public de la petite enfance. La réalisation de ce dernier engagement ne doit pas signifier opérateur unique dans un secteur où coexiste une pluralité d'acteurs :

branche famille, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et entreprises.

Alors, comment définir un service public dans ce secteur ? Comment le construire en tenant compte de cette pluralité d'opérateurs ? À qui en confier le pilotage national et la gouvernance locale pour permettre une égalité d'accès aux modes d'accueil tout en préservant le libre choix des parents et la qualité ? Et comment le financer ?

Dans un contexte de budgets contraints, quelle place peuvent occuper les acteurs de l'économie sociale ? Comment continuer de développer créativité et « sur mesure », et être partie prenante dans le développement de l'offre d'accueil, tout en préservant les valeurs associatives ?

LE DOSSIER

Ce dossier contient une liste de textes ressources sur cette thématique : ouvrages de référence, articles d'Union Sociale, textes réglementaires, guides, communiqués et positionnement politique...

Il mentionne également les sources et les liens vers les sites Internet ou les numéros de fiches de notre base d'information. Pour obtenir le commentaire de notre

réseau et le document en texte intégral (saisir le n° de fiche dans l'espace recherche en page d'accueil du site). Remarque : les commentaires de la base d'information peuvent être réservés aux adhérents de l'Uriopss ou de l'Uniopss.

Dossier établi au 10 janvier 2013 par les documentalistes du réseau Uniopss-Uriopss.

Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants/ groupe de travail « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative » de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, décembre 2012.

Enfants de familles en difficulté : quelles modalités d'accueil ? / DREES, dossiers Solidarité et santé n°35, décembre 2012

La CNAF dévoile les contours de sa future COG 2013-2016 / revue ASH n°2785, 30 novembre 2012

43 enfants de moins de 3 ans sur 100 accueillis / revue TSA en ligne, 15 novembre 2012

Accueil des jeunes enfants : Dominique Bertinotti veut une organisation territoriale plus ajustée / revue ASH n°2783, 16 novembre 2012

Mobilisation pour la petite enfance / revue TSA en ligne, 13 novembre 2012

Accueil des jeunes enfants : les associations rappellent leurs priorités / revue ASH n°2781, 2 novembre 2012

Ca s'améliore... presque partout / revue TSA en ligne, 25 octobre 2012

Vers une abrogation du décret Morano / revue TSA en ligne, 11 octobre 2012

Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale / Centre d'analyse stratégique, septembre 2012
http://www.strategie.gouv.fr/system/files/rapport_parentalite_3.pdf

« Refonder un modèle solidaire n'a rien d'utopique » / revue ASH n°2762, 1^{er} juin 2012

Le financement de l'arrêt d'activité par les politiques familiales et de retraite : normes d'interruption et conséquences financières / CHAUFFAUT D., PUCCI M., revue Politiques sociales et familiales n°108, juin 2012

Le boom du marché des crèches privées décryptée / revue TSA en ligne, 15 mai 2012

Les chantiers sociaux du nouveau chef de l'État / revue ASH n°2759, 11 mai 2012

Accueil des jeunes enfants : les élus locaux sont satisfaits / revue ASH n°2758, 4 mai 2012

Prévention pour la petite enfance / revue TSA en ligne, 4 mai 2012

Les élus (assez) contents d'eux / revue TSA en ligne, 30 avril 2012

L'ACEPP pour une « nouvelle politique de l'accueil » des jeunes enfants / revue ASH n°2756, 20 avril 2012

Évaluation de la politique petite enfance par les communes / CNAF, revue *Dossier d'étude* n°151, avril 2012

Le Conseil d'Etat valide le décret « Morano » relatif à l'accueil collectif des jeunes enfants / revue *ASH* n°2745, 3 février 2012

Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 / DREES, revue *Études et résultats* n°678, février 2012.

Développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance / CHORUM, Février 2012, 132 pages
<http://www.chorum.fr/institutionnel.do?f=handicap>

Le Conseil d'Etat rejette le recours contre le décret Morano / revue *TSA en ligne*, 31 janvier 2012

Accueil de la petite enfance : l'Uniopss déplore un soutien du CAS au secteur marchand / revue *ASH* n°2743, 20 janvier 2012

Le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) prend fait et cause pour le secteur marchand ! - Les acteurs de l'économie sociale et solidaire réagissent à la note de veille du CAS, sur l'accueil de la petite enfance, Communiqué de presse / Uniopss, 13 janvier 2012 – Fiche n°64602

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Les associations et mutuelles rassemblées au sein de l'Uniopss expriment leur étonnement face aux éléments d'analyse contenus dans la récente note de veille du CAS, instance de prospective du gouvernement, sur l'avenir de l'accueil des jeunes enfants.

En premier lieu, cette note fait l'apologie du secteur marchand en érigeant le secteur des entreprises de crèches comme l'un des trois leviers de développement de l'offre d'accueil, se basant uniquement sur sa croissance mécaniquement importante, puisque toute récente dans ce secteur. Sans relativiser les chiffres de ce nouvel opérateur, sans prendre en considération les autres gestionnaires, et sans mettre en balance les avantages, mais également les limites ou inconvénients, d'une telle orientation.

Le secteur de la petite enfance est historiquement caractérisé par une pluralité d'acteurs, notamment de gestionnaires : les associations et les collectivités locales représentent ainsi aujourd'hui respectivement 30 % et 65 % de l'offre d'accueil collectif et tous participent à l'augmentation du nombre de places dans la diversité des besoins des familles. À ce titre, elles constituent un levier essentiel de l'innovation, si précieuse et largement plébiscitée dans ce domaine, notamment concernant la réponse aux horaires décalés des parents, aux besoins d'accueil d'enfants en situation de handicap...

Les associations s'étonnent donc de n'être jamais mentionnées comme participant au développement de cette offre et n'avoir, à aucun moment, été sollicitées dans le cadre de cette étude [...]

Les prestations familiales et de logement en 2010 / DRESS, revue *Études et résultats* n°788, janvier 2012

Baromètre de l'accueil du jeune enfant : une situation globalement satisfaisante, des marges de progrès / CNAF, revue *L'essentiel* n°118, janvier 2012

L'accueil du jeune enfant en 2011, données statistiques / Observatoire national de la petite enfance, 2012, 67 pages

Repolitiser l'action sociale / Bertrand DUBREUIL, Roland JANVIER, Johan PRIOU et Pierre SAVIGNAT, revue *ASH* n°2737, 16 décembre 2011

Assurer l'avenir de la protection maternelle et infantile / ACEPP, ANAPSY-pe, ANPDE ANSFT, ATD-Quart Monde, Fédération CFDT-Interco, Fédération CGT des services publics, CSF, FNEJE, SNMPMI, SNU-CLIAS-FSU, SUD collectivités territoriales, UFNAFAAM, UNIOPSS, 4 novembre 2011 – Fiche n°63841

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Dans le contexte actuel des réformes de la santé (loi HPST) et des collectivités locales, et plus largement de remise en cause des services publics et de politiques de solidarité et de protection sociale, le syndicat national des médecins de PMI, préoccupé, comme de nombreux acteurs de la santé familiale et infantile, par l'avenir du dispositif de protection maternelle et infantile et de planification familiale, a rédigé un document, une déclaration commune proposée à la signature des acteurs de la société civile -associations, représentant les familles comme les professionnels et syndicats- pour défendre le dispositif PMI.

Ce sont 14 organisations professionnelles, familiales et citoyennes associatives, syndicales qui se sont regroupées pour réaliser ce document.

Signataires : ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), ANAPSY-pe (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), ANSFT (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), ATD-Quart Monde, Fédération CFDT-Interco, Fédération CGT des services publics, CSF (Confédération Syndicale des Familles), FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI), SNU-CLIAS-FSU, SUD collectivités territoriales, UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Le document intitulé "Assurer l'avenir de la Protection Maternelle et Infantile : 14 organisations se mobilisent et présentent leurs propositions" est en ligne sur le site du SNMPMI : <http://www.snmpmi.org/>

L'Uniopss rencontre la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille / Uniopss, 4 octobre 2011 - Fiche n°63207

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Suite à la sollicitation de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, Mme Claude Greff, l'Uniopss l'a rencontrée mardi 4 octobre 2011.

Étaient présents : M. Dominique Balmay, Président de l'Uniopss, Mme Christine Attali-Marot, Présidente de la commission petite enfance, Mme Karine Metayer, conseillère technique, pôle enfance, jeunesse, familles.

L'Uniopss a abordé les points suivants :

- Gouvernance, pilotage de la politique petite enfance au niveau national et sa déclinaison territoriale
- Développement des modes d'accueil
 - Éléments de bilan de la COG Etat/Cnaf ;
 - La diversification des modes d'accueil avec les MAM (maisons d'assistantes maternelles) et les Jardins d'éveil ; Une alternative est-elle possible ? Micro-crèches, crèches familiales, lieux passerelles ;
 - Présentation du site internet porté par l'Uniopss « Accueil petite enfance ».
- Diminution de la scolarisation des 2/3 ans
- Paupérisation des familles
- Regard suspicieux porté sur les parents

- Inégalité d'accès aux modes d'accueil
 - Courrier ATD Quart Monde/ Uniopss du 14 juin 2011 à la Cnaf.
 - Enfants en situation de handicap.
- Les risques qui pèsent sur les associations
- La formation des professionnels
 - Importance de la pluralité de regards et de compétences, diversité des disciplines pour élaborer des projets éducatif ;
 - Avancement du plan Métiers ;
 - La réforme des diplômes ;
 - L'évolution du métier d'assistante maternelle : Quelles passerelles ?
 - La proposition du rapport Attali l'accueillant éducatif : quelles suites ?

La Secrétaire d'Etat a fait part de son souhait de renforcer l'accompagnement parental. Selon elle, « les parents ont un devoir de s'occuper de leurs enfants. Il faut les accompagner avant même la naissance ». Il faut être dans une démarche de « prévention active ».

Par ailleurs, pour la Ministre, les parents ont parfois du mal à identifier sur un territoire les dispositifs et/ou actions qui sont à leur disposition, par rapport à un questionnement, une difficulté vis-à-vis de leur enfant. Les Points Info Familles, les Maisons des Parents ne semblent pas suffire, mais ce n'est pas la Ministre qui les a évoqués mais l'Uniopss.

Face à ce besoin, la Ministre souhaite mettre en place une Maison des Familles. Un groupe de travail devrait être constitué et des temps de concertation organisés pour élaborer les missions et les contours de cette nouvelle instance.

En réponse à l'interrogation du Président D. Balmary concernant la culpabilisation des familles, lors de la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire répété, la Ministre a répondu qu'elle permettait d'entrer en contact avec les familles, et qu'elle ne constituait pas une sanction.

Concernant les métiers de la petite enfance, et la mise en oeuvre du Plan Métiers lancé fin 2008, il lui paraît essentiel de poursuivre la réflexion et d'inviter les Conseils régionaux à une plus grande implication. Des textes règlementaires devraient voir le jour en début d'année prochaine. Ce travail est piloté par la DGCS.

Concernant le développement des modes d'accueil, elle a indiqué que le gouvernement avait rempli ses engagements annoncés de 200.000 places et qu'il fallait encore les développer, au coût le moins élevé, notamment avec les maisons d'assistantes maternelles. Pour ces dernières, Mme Claude Greff déplore que l'agrément des assistantes maternelles ne soit donné, lors du premier agrément, que pour un, voire deux enfants, et pointe le rôle de la PMI dans cette interprétation trop restrictive des textes. Elle souhaite que les Conseils généraux s'investissent davantage dans le développement des MAM. À propos de la diminution importante du nombre d'enfants de 2/3 ans scolarisés en maternelle, qui invalide l'effort fait avec les collectivités pour développer les modes d'accueil, et notre interpellation sur un certain désengagement de l'État, au dépend des familles et des collectivités, la Ministre a répondu que l'État ne se désengageait pas mais se réorganisait.

Bref, si la Petite Enfance « est un enjeu majeur », « la Politique familiale ne doit pas dépendre que de l'État ; il faut repenser autrement l'organisation, tout le monde doit en être responsable ! » La Secrétaire d'Etat veut être à l'écoute des associations et des acteurs du secteur.

Un rapport sénatorial appelle à une sécurisation des SSIG / revue ASH n°2723, 9 septembre 2011

L'activité des professionnelles de la petite enfance / CNAF,-revue Dossier d'étude n°145, septembre 2011

La circulaire PSU du 29 juin 2011 : courrier Uniopss du 26 juin 2012 à la Cnaf / Uniopss, 29 juin 2011 - Fiche n°66942

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Suite à la lettre circulaire Cnaf du 29 juin 2011 relative à la Prestation de service unique (PSU), qui regroupe en un seul texte l'ensemble des documents publiés par la Cnaf quant à l'application de la PSU et du barème institutionnel des participations familiales (Cf. Fiche n°62267) et qui a pour objectif d'harmoniser sur l'ensemble du territoire, les modalités d'application de cette prestation, l'Uniopss a souhaité alerter la Cnaf sur les conséquences, pour certains gestionnaires de certains territoires, de l'application stricte de cette circulaire, alors que des tolérances étaient jusqu'alors admises au regard des situations locales. Les deux points cristallisant les difficultés étant :

- la fourniture des couches, du lait et des repas
- la facturation des heures de présence des enfants et l'application des contrats des contrats passés avec les familles.

Les associations et mutuelles, membres du Comité partenarial de la Cnaf, souhaitent également être associées à l'analyse des remontées faites par les Caf sur les causes des difficultés d'application de la circulaire PSU.

Pour l'Union européenne, la lutte contre pauvreté infantile doit être intégrée aux stratégies nationales / revue ASH n°2715, 24 juin 2011

« L'innovation sociale doit être au centre d'une démarche politique » / Claude ALPHANDÉRY, revue ASH n°2714, 17 juin 2011

Courrier ATD Quart Monde et Uniopss à la Cnaf relatif à la PSU / ATD Quart Monde et Uniopss, 14 juin 2011 - Fiche n°62268

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uniopss :

A l'occasion de l'élaboration par la Cnaf de la nouvelle circulaire d'harmonisation de la Prestation de Service Unique (PSU), le mouvement ATD Quart Monde et les associations et organismes mutualistes rassemblés au sein de la commission Petite enfance de l'Uniopss, ont souhaité s'adresser au Directeur de la Cnaf, M. Hervé Drouet afin de l'interpeller sur la nécessité d'intégrer dans cette circulaire des mesures destinées à faciliter l'accueil des enfants de familles très précaires.

La circulaire est sortie sans réponse du Directeur de la Cnaf au courrier qui lui a été adressé.

Marie-Anne Montchamp détaille les ambitions du gouvernement pour la petite enfance / revue ASH n°2712, 3 juin 2011

Bilan d'étape sur le secteur de la petite enfance / CNAF, juin 2011- Fiche n°62269

A l'heure où l'ensemble des mesures inscrites à la Cog (Convention d'objectifs et de gestion pour la période 2009 à 2012) ont été examinées par les administrateurs de la Cnaf et les instructions corrélatives transmises au réseau des Caf, la présente note se propose d'établir un bilan d'ensemble des actions conduites par la branche Famille sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse »

Petite enfance : les ministres de l'UE soutiennent des services d'accueil de qualité / revue ASH n°2711, 27 mai 2011

Petite enfance : la mobilisation se poursuit / revue TSA en ligne, 11 mai 2011

Pourquoi réformer la politique d'accueil de la petite enfance en France ? Comparaison avec les politiques d'autres pays de l'OCDE / THÉVENON Olivier, *Revue d'économie politique* 2011/5 (Vol. 121), mai 2011, pp. 667-712

Petite enfance : Comment rapprocher l'offre et la demande ? / revue TSA en ligne, 26 avril 2011

Architecture des aides aux familles / Haut Conseil de la Famille, avril 2011 - Fiche n°62272

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Le Haut Conseil de la Famille a produit une note sur les éléments de problématique concernant l'architecture de la politique familiale, adoptée lors de la séance du 13 janvier 2011. La Lettre du HCF n° 6 présente de manière pédagogique le contenu de cette note. L'avis relatif aux évolutions de l'architecture des aides aux familles dans les quinze prochaines années ainsi que la note ont été adoptés lors de la séance du 28 avril 2011. Les quatre annexes présentent des simulations détaillées sur les pistes de réforme étudiées (évolutions des prestations familiales, du RSA et des aides au logement, réformes du quotient familial et du quotient conjugal). Tous ces documents sont mis en ligne sur le site du HCF : <http://www.hcf-famille.fr>

Moins d'embauches, sauf pour la petite enfance / revue TSA en ligne, 25 mars 2011

Plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance / revue TSA en ligne, 11 mars 2011

Travaux sur l'évolution de l'accueil des enfants de moins de trois ans / Haut Conseil de la Famille, 13 janvier 2011 - Fiche n°62270

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Rappel : Installé en juin 2009 et présidé par le Premier Ministre, le Haut Conseil de la Famille (HCF) a pour mission d'animer le débat public sur la politique familiale, de formuler des recommandations et propositions de réforme, en réalisant à cet effet des travaux d'évaluation et de prospective sur la politique familiale et la politique démographique, et de mener des réflexions sur le financement de la branche famille de la Sécurité sociale et son équilibre financier.

Le Haut Conseil de la famille a demandé à ce qu'un point soit fait régulièrement sur l'évolution de l'accueil des enfants de moins de trois ans suite à son avis sur le complément de libre choix d'activité et l'accueil des jeunes enfants, adopté en séance du 11 février 2010.

Une note datée de janvier 2011 fait la synthèse des éléments présentés aux membres du HCF par les administrations et la Cnaf lors de la séance du 13 janvier 2011.

L'objet de cette note est donc de faire le point, d'une part sur le plan de développement de la garde d'enfants et d'autre part sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle.

Nouvelle mobilisation en faveur de l'accueil de la petite enfance / revue ASH n°2700, 11 mars 2011

Petite enfance ou dépendance ? / Julien DAMON, revue ASH n°2698, 25 février 2011

Accueil de la petite enfance : la Commission européenne plaide pour des services accessibles et de qualité / revue ASH n°2698, 25 février 2011

« Pas de bébés à la consigne ! » propose un plan d'urgence / revue ASH n°2695, 4 février 2011

L'Assemblée des communautés de France dresse un panorama de l'action sociale intercommunale / revue ASH n°2686, 10 décembre 2010

Accueil des jeunes enfants : le CAS formule des propositions pour favoriser la « garde grand-parentale » / revue ASH n°2686, 10 décembre 2010

Radiographie du secteur de l'accueil de la petite enfance / revue ASH n°2680, 29 octobre 2010

Livre Blanc Petite Enfance - "Accueillir, accompagner les jeunes enfants, un projet de société..." / Collectif Régional 59-62 "Qualité d'accueil pour tous", 30 septembre 2010 – fiche n°54586

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Après un an de mobilisation, le Collectif régional vous a présenté le Livre Blanc le 12 janvier dernier à l'occasion d'un nouveau débat public autour de la Petite Enfance. Fortement sollicité, le Collectif a décidé de diffuser publiquement et largement le fruit de cette mobilisation collective régionale, à laquelle beaucoup d'entre vous ont contribué. Vous êtes invités à consulter les préconisations des acteurs régionaux au débat national et à relayer ces positions auprès de vos partenaires. L'enjeu est important. Le secteur traverse une période difficile de mise à mal des conditions d'accueil au détriment des jeunes enfants, pourtant futurs adultes de notre société.

Petite enfance et travail éducatif / revue TSA en ligne, 23 juin 2010

L'économie sociale innove / revue TSA en ligne, 17 juin 2010

Protestations contre le décret petite enfance / revue TSA en ligne, 15 juin 2010

La loi sur les MAM publiée / revue TSA en ligne, 11 juin 2010

Les nouvelles normes d'accueil collectif / revue TSA en ligne, 9 juin 2010

Vers la création des maisons d'assistants maternels / revue TSA en ligne, 4 mai 2010

L'Enfant au cœur des politiques sociales ? Dossier / CNAF, revue Informations sociales n°160, avril 2010, 156 pages

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-4.htm>

Plaidoyer pour une exclusion de la directive Services / revue TSA en ligne, 22 février 2010

Petite enfance : vers un accueil collectif au rabais ? / revue TSA en ligne, 8 février 2010

Directive Services : la transposition très controversée / revue TSA en ligne, 1^{er} février 2010

Livre noir de l'accueil de la petite enfance / Patrick BEN SOUSSAN, Éditions Erès, Coll. 1001 BB, 2010, 344 pages

La scolarisation des jeunes enfants / PAPON Monique, MARTIN Pierre, Rapport d'information du sénat n°47, octobre 2008, 92 pages

Dans ce rapport, les auteurs posent la question du bien-fondé de l'entrée des moins de 3 ans dans un cadre scolaire, en France. Partisans et détracteurs de la scolarisation s'affrontent sur deux logiques : une scolarisation précoce comme facteur de réduction des inégalités sociales et de prévention de l'échec scolaire ou une inadaptation de l'institution scolaire à la prise en compte du développement et du bien-être du jeune enfant. Il passe en revue la politique de scolarisation dans le contexte culturel français, aborde la question de la pédagogie et finit par une série de préconisations.

L'accueil des jeunes enfants en Europe : vers des formes de gouvernance multilatérale et intégrée / FRAISSE L., LHUILLIER V., PETRELLA F., *Revue française de socio-économie* n°2, février 2008, pp.141-160.

Cet article analyse les mutations du secteur de la petite enfance sous l'angle des interactions entre acteurs publics, acteurs associatifs et privés. Les enjeux qui découlent de l'évolution des modes de gestion modifient le rôle de l'État et impliquent une diversité d'acteurs dont il convient de déterminer le rôle et la place.

La France à la loupe, la politique en faveur de la petite enfance en France / Ministère des Affaires étrangères, Info synthèse, 2007, 5 pages

Au possible, nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale : 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants / Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, avril 2005

Dossier : scolariser la petite enfance ? / Unesco, revue *Perspectives* n° 132, décembre 2004, 140 pages

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001408/140880f.pdf>

Composé de huit articles rédigés par des spécialistes de différents pays, ce dossier fait le point sur la situation de la petite enfance en rapport avec la question de l'âge de la préscolarisation.

Il fait suite à un colloque international ayant réuni à Genève en 2003 chercheurs, administrateurs et professionnels. Malgré de fortes différences d'une région à l'autre, il existe une préoccupation commune fondée sur l'importance croissante de l'éducation dans le développement économique et social de tous les pays.

La politique d'accueil de la petite enfance en France : ombres et lumières / Jeanne FAGNANI, Éditeur la Découverte, revue *Travail, genre et sociétés* n°6, février 2001, pp. 105-119

<http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2001-2-page-105.htm>

Qualité de l'accueil : quel défi aujourd'hui ? / Marie-Paule Thollon Behar, Éditions Erès, Coll. 1001 BB, 2010

Pour un accueil de qualité de la petite enfance : quel curriculum ? / Catherine BOUVE, Pierre MOISSET, Sylvie RAYNA, Éditions Erès, Coll. Petite enfance et parentalité, 2009.

Quel accueil demain pour la petite enfance ? / Xavier BELAN, Sylvie RAYNA, Éditions Erès, Coll. Petite enfance et parentalité, 2007

Co-éduquer. Pour un développement social durable / JESU Frédéric, Éditions Dunod, Paris, 2004, 189 pages.

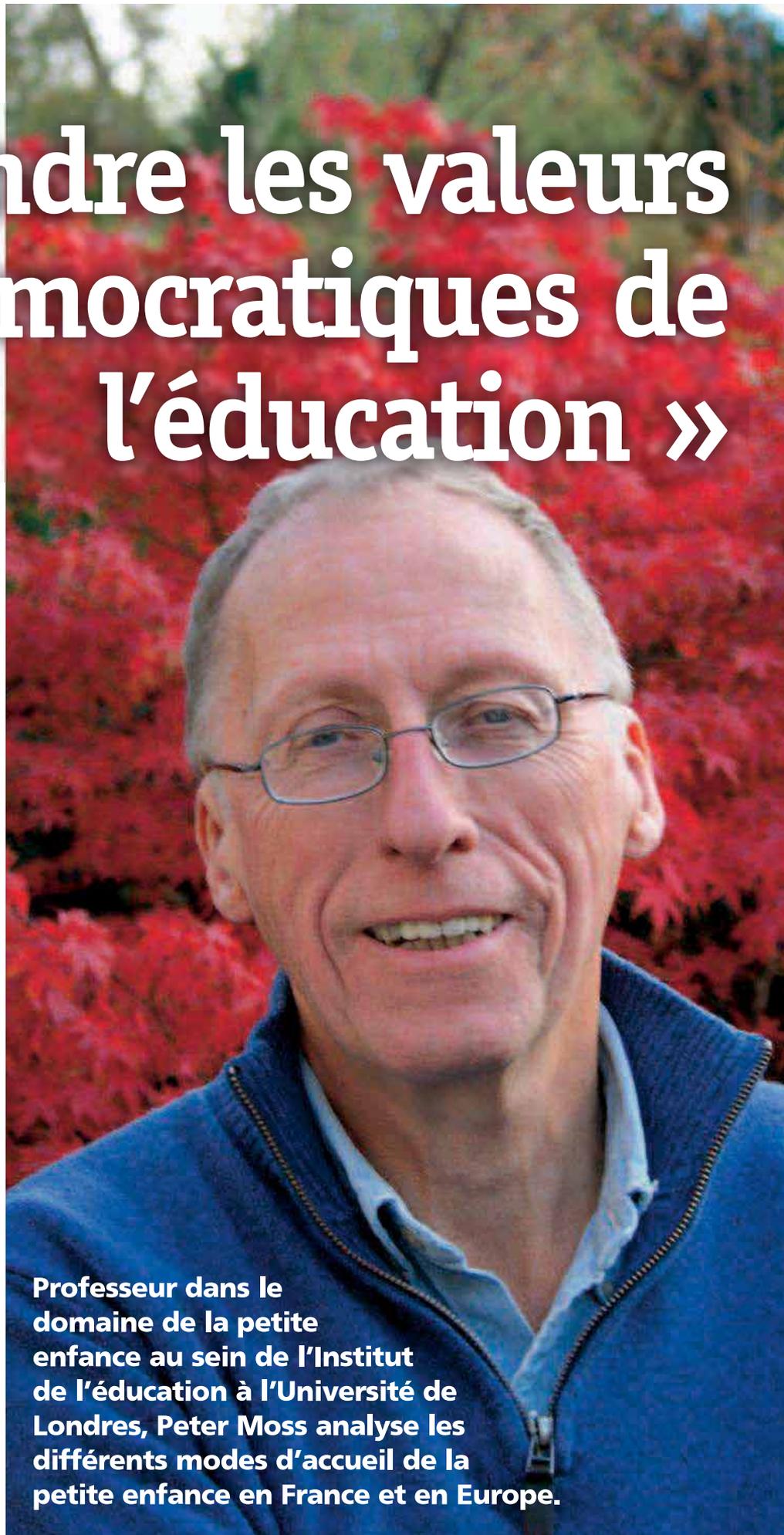
« Défendre les valeurs démocratiques de l'éducation »

Union Sociale : Pourquoi avoir choisi de porter vos travaux sur les modes d'accueil de la petite enfance ?

Peter Moss : Au début des années 1970, Jack Tizard, un éminent expert en sciences sociales, m'a invité, en tant que jeune chercheur, à rejoindre l'unité de recherche de Thomas Coram. Il était très critique à l'égard des services d'accueil de la petite enfance en Grande-Bretagne. Il dénonçait leur incapacité à répondre aux besoins des familles et leur cloisonnement notamment entre les soins et l'éducation. Il a proposé un système de service intégré : le centre des enfants. Chaque centre local était au service des familles dont les enfants n'avaient pas encore l'âge pour aller à l'école, pour s'occuper d'eux, de leur santé, de leur éducation. Jack a mis en place deux centres des enfants expérimentaux et j'ai fait partie des équipes chargées de les évaluer. Cela a été mon premier contact avec les services d'accueil de la petite enfance. Je me suis intéressé aux systèmes en place et aux politiques menées en la matière dans différents pays. J'ai alors pris conscience que certains d'entre eux avait déjà mis fin à la frontière entre les soins et l'éducation.

US : Parmi les facteurs contribuant au bien-être des enfants vous soulignez l'importance du modèle d'organisation des modes d'accueil. À quoi correspond cette notion ?

PM : Tous les modes d'accueil de la petite enfance commencent de



Professeur dans le domaine de la petite enfance au sein de l'Institut de l'éducation à l'Université de Londres, Peter Moss analyse les différents modes d'accueil de la petite enfance en France et en Europe.

manière fragmentée. Il y a une frontière entre ce qui peut être appelé le système de crèche et l'école primaire. Le premier est principalement destiné à des enfants évoluant dans un environnement protégé, le deuxième est destiné à des enfants de plus de trois ans scolarisés. Ces deux secteurs diffèrent sur la manière dont ils sont gérés, du point de vue de leur réglementation, des programmes mis en place, de leur accessibilité, de leurs financements, des personnels disponibles et des moyens de fonctionnement. Cette frontière crée de nombreux dysfonctionnements dont les enfants, les parents et les personnels sont les victimes. Il est également source d'inégalités, de manque de suivi des enfants, et affaiblit le secteur de la petite enfance. La plupart des systèmes est basée sur ce type de modèle mais certains pays ont commencé à suivre le chemin de l'intégration en plaçant toutes les responsabilités concernant les modes d'accueil de la petite enfance au sein d'un même ministère, généralement celui de l'éducation.

US : *Vous avez mené une étude récente pour l'Unesco sur les atouts mais aussi les limites des différents modes d'organisation dans un certain nombre de pays : du modèle fragmenté comme en France, au modèle très intégré comme en Suède. Pourriez-vous nous expliquer le contenu de ces deux systèmes ?*

PM : Le mode d'accueil en France est divisé en deux secteurs. En Suède, il n'y a qu'un seul secteur, éducatif, qui fournit les prestations dans la continuité pour les enfants âgés de 1 à 6 ans. Ces derniers suivent un unique parcours préscolaire où ils se retrouvent tous à partir de 12 mois. Ce dispositif est animé par une équipe qu'encadre une enseignante diplômée. Ce mode intégré d'accueil est basé sur l'idée de parcours. Le primaire doit être caractérisé par une approche pédagogique où les soins, l'alimentation et l'apprentissage font partie d'un tout.

US : *Quels sont les avantages et les inconvénients que vous avez identifiés au sein de ces deux modes d'organisation ?*

PM : Un mode d'accueil complètement intégré favorise la réduction des inégalités que crée un système fragmenté, surtout au regard du manque de moyens dont souffrent les structures d'accueil des enfants de moins de trois ans. Il permet aussi d'éviter la discontinuité dans la vie des enfants et des parents, entre l'accompagnement avant trois ans et l'entrée à l'école maternelle. Il donne enfin la possibilité au secteur de la petite enfance de développer un partenariat fort et égalitaire avec le système scolaire obligatoire. Mais comme le philosophe Michel Foucault nous le rappelle, tout système est dangereux. Un système intégré concentré uniquement sur l'éducation peut conduire à toujours plus de scolarisation ce qui mettrait une pression inutile sur la petite enfance.

US : *A la lumière de cette analyse, quel regard portez-vous sur le système français dont l'ambition et les résultats de la politique familiale sont régulièrement vantés ?*

PM : La France a été pionnière en matière d'accueil de la petite enfance et son système d'écoles maternelles a suscité beaucoup d'intérêt. De la même manière, la création de la profession d'éducatrice de jeunes enfants dans les crèches fait partie des initiatives intéressantes. Pourtant, selon moi, la France subit tous les inconvénients d'un système fragmenté. C'est d'autant plus vrai que le système en place est très institutionnalisé, le rendant peu perméable aux changements. Il y a aussi une absence d'intégration entre les congés des parents et les modes d'accueil de la petite enfance avec une grande lacune entre la fin des congés parentaux et la possibilité d'inscrire son enfant à l'école maternelle autour de 3 ans.

US : *Quelles pistes verriez-vous pour évoluer vers une éventuelle intégration progressive du système français ?*

PM : La première étape est de décider de s'engager dans l'intégration et de comprendre pourquoi il est important de le faire. Atteindre cet objectif ne se fera pas du jour au lendemain. Certains éléments de l'intégration pourront se faire rapidement et facilement comme le fait de rassembler toutes les responsabilités administratives et politiques au sein d'un seul ministère, de se diriger vers un seul système de régulation et de créer un parcours unique pour les enfants de 0 à 6 ans. Le plus difficile sera de trouver les moyens de financer ces réformes, de former du personnel, de mettre en place des structures adaptées. Tout ceci prend du temps.

US : *Dans vos nombreux travaux vous affirmez que la démocratie et l'éducation sont inextricablement liées. Que voulez-vous dire par là ?*

PM : Je ne dis pas qu'elles sont inextricablement liées. J'affirme que la démocratie comme valeur fondamentale de l'éducation est un choix, qu'en tant que société, nous pouvons faire en réponse à la question suivante : « *quelles sont les valeurs fondamentales de l'éducation ?* ». Malheureusement, je ne vois pas de débat sur tous ces sujets et nous semblons oublier ou ignorer la riche tradition qui fait de la démocratie et de l'éducation des valeurs inséparables. Au contraire, les valeurs néolibérales semblent devenir les éléments fondamentaux de l'éducation dans de nombreux cas, des valeurs comme la compétition, le choix individuel et la marchandisation. ■

Propos recueillis par
Antoine Janbon
avec le concours de
Christine Attali-Marot,
Emmanuelle Kolb et
Aurore Chevallier.

Pour un accès à l'éducation dès la petite enfance

Une nouvelle crise financière européenne et mondiale bat son plein. Il n'est question que de dettes qui vont hypothéquer l'avenir de nos enfants, de marchés financiers dont la bonne santé est devenue le centre des préoccupations des politiques, au détriment du devenir des personnes que devraient servir ces politiques, de lendemains plus menaçants que prometteurs. Dans le même temps un mouvement de jeunes « indignés » se déploie à travers le monde et, en France, le nombre des bébés qui naissent chaque année reste au niveau le plus élevé des pays européens, nous obligeant à désirer et penser un avenir pour eux.

Comment pouvons-nous, nous adultes, parents, professionnels, acteurs engagés dans la société, faire face à cette situation paradoxale pour assumer notre responsabilité, individuelle et collective, de transmission et d'éducation des enfants ? C'est une des forces de la vie associative que de pouvoir se rassembler pour réfléchir ensemble et c'est ce que les deux commissions petite enfance et enfance jeunesse de l'Uniopss ont fait, avec d'autres réseaux du secteur, en vue de la préparation des échéances électorales de 2012. Des



Par Christine Attali-Marot,
présidente de la commission
petite enfance de l'Uniopss

convictions fortes ont été énoncées, en réponse aux questions majeures que nous avons partagées quant à la place des familles, des parents, des enfants, qui peuvent nous servir de boussole.

Quelle place pour nos enfants dans la société ?

Nous souhaitons accueillir et faire grandir nos enfants dans une société qui accorde la primauté à la valeur de la personne humaine, une société consti-

tuée d'individus solidaires, qui puise sa force dans la complémentarité de ses membres, et de leur coopération, plutôt que dans une société composée d'individus concurrents pour lesquels, seule compte la réussite individuelle. Nous travaillons à construire pour eux une société démocratique, faite de citoyens acteurs plutôt qu'une société composée de sujets soumis à l'exécution d'injonctions adressées par un pouvoir sur lequel ils n'ont aucune prise.

>>>

>>> Nous concevons l'éducation comme un accompagnement vers l'acquisition d'une autonomie progressive dans le respect de la diversité des histoires familiales, en dehors de toute idée de modélisation des comportements. Pour nous, l'enfant ne doit pas être un objet des politiques et des mesures qui le concernent mais un sujet, singulier, en construction tout au long de son développement, qui a besoin de sécurité psychique et matérielle, et donc de relations qui le préservent des ruptures.

L'éducation d'un enfant comporte toujours une dimension préventive qui doit s'attacher à porter un regard constructif sur les capacités et les potentialités des enfants, plutôt que de les stigmatiser et de les assigner à un devenir. Elle ne saurait s'exercer sans l'instauration de limites et de sanctions. Éduquer demande du temps et d'accepter de prendre des risques.

Nous sommes convaincus que les parents, y compris les plus défavorisés, sont et souhaitent rester les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils doivent pouvoir être parties prenantes des décisions concernant la vie de leur famille et de leurs enfants. Il peut arriver qu'ils aient besoin d'être soutenus, voire suppléés temporairement, mais cet accompagnement doit se faire dans le respect de leur identité et de leurs compétences. Une des conditions essentielles de l'exercice de cette responsabilité est qu'ils puissent avoir des ressources suffisantes pour donner à leurs enfants des conditions de vie dignes. Nombreuses sont en effet les difficultés des parents qui s'enracinent dans la précarisation grandissante des familles.

Mais nous savons aussi que les parents sont confrontés à de nombreux messages contradictoires de la société et que leur responsabilité dans l'éducation de leurs enfants, est à considérer de façon partagée avec les pouvoirs publics et les professionnels, dans une

dialectique qui articule responsabilité collective de l'État, de la société, et responsabilité individuelle du parent ou de l'enfant.

À partir de ces convictions, nous militons pour un accès des enfants à leurs droits fondamentaux comme le droit à vivre en famille, le droit à un logement décent, à l'accès aux soins, à l'éducation, aux loisirs, y compris pour ceux qui sont nés ou grandissent dans des familles pauvres. À ce titre, nous considérons l'accès à l'éducation dès la toute petite enfance, via l'accès à un mode d'accueil de qualité, comme une question majeure encore trop peu reconnue.

Accueillir dès la toute petite enfance

Les recherches nationales et internationales ont démontré que l'éveil de l'enfant dans un environnement riche et diversifié est un facteur favorisant sa socialisation et l'acquisition des apprentissages scolaires. Pourtant, seuls 50 % des enfants vivant en France ont un accès potentiel à un mode d'accueil.

De plus, alors que les enfants de familles en situation précaire ont plus difficilement accès aux modes d'accueil de la petite enfance que d'autres, ces mêmes études montrent que la qualité et la pérennité de l'accueil de l'enfant influent positivement sur le parcours professionnel des parents, réduisant ainsi la pauvreté des familles.

Des efforts importants ont été consentis, ces dernières années, par les pouvoirs publics pour développer des modes d'accueil de qualité qui répondent à la diversité des besoins des familles mais en matière d'offre de services, ils sont bien maigres au regard des dépenses engagées pour « solvabiliser » les familles. Ainsi, l'inégale répartition géographique des modes d'accueil oblige certains

parents à renoncer à occuper un emploi ou à travailler de façon très partielle. De plus, une partie des efforts réalisés a été annulée par la diminution de la scolarisation des enfants de 2-3 ans.

Bien que les avantages et les inconvénients de la scolarisation à 2 ans fassent l'objet de nombreux débats en fonction des conditions dans laquelle elle se déroule actuellement, le renoncement à la scolarisation des 2-3 ans inquiète les familles, les élus et les enseignants. En effet, d'une part l'accès à l'école, gratuit pour tous, représentait pour les familles, en particulier les plus démunies, un droit qu'elles n'hésitaient pas à utiliser. D'autre part l'expérimentation des classes passerelles - lieu d'accueil dont le fonctionnement se situe entre la crèche et l'école maternelle, assure une séparation progressive de l'enfant d'avec son milieu familial et une socialisation adaptée au rythme de chacun - a montré que des alternatives, respectueuses des besoins de l'enfant, existaient à la scolarisation précoce.

Enfin, pour permettre véritablement l'accès à un mode d'accueil de qualité pour tous les enfants dont les parents le souhaitent, il devient urgent de repenser et clarifier l'organisation entre les modes d'accueil et l'école. Cette démarche nécessite notamment de donner une plus grande place à la « pratique démocratique » au sens où l'entend Peter Moss (voir article p.20 et 21), qui invite tous les acteurs d'un lieu d'accueil, professionnels, mais aussi enfants, parents, responsables institutionnels, à participer à la définition des objectifs et des moyens nécessaires au fonctionnement de ce lieu. C'est un choix philosophique, un choix fondé sur des valeurs incompatibles avec les discours des forces du marché qui traitent l'éducation comme un bien à acheter et à consommer... ■

NOTES :

.....

.....

.....

.....

.....



Retrouvez tous les dossiers documentaires du Centre Ressources
sur le site du Congrès et sur nos sites internet, dès le 11 février 2013

► www.congres-uniopss.fr

► Les sites internet du Réseau Uniopss-Uriopss

URIOPSS Alsace	www.uriopss-alsace.asso.fr
URIOPSS Aquitaine	www.uriopss-aquitaine.asso.fr
URIOPSS Auvergne Limousin	www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr
URIOPSS Bourgogne	www.uriopss-bourgogne.asso.fr
URIOPSS Bretagne	www.uriopss-bretagne.asso.fr
URIOPSS Centre	www.uriopss-centre.asso.fr
URIOPSS Champagne-Ardenne	www.uriopss-ca.asso.fr
URIOPSS Franche-Comté	www.uriopss-f-comte.asso.fr
URIOPSS Guadeloupe	www.uriopss-guadeloupe.fr
URIOPSS Ile de France	www.uriopss-idf.asso.fr
URIOPSS Languedoc-Roussillon	www.uriopss-lr.asso.fr
URIOPSS Lorraine	www.uriopss-lorraine.asso.fr
URIOPSS Martinique	www.uriopss-martinique.com
URIOPSS Midi-Pyrénées	www.uriopss-midipyrenees.asso.fr
URIOPSS Nord Pas de Calais	www.uriopss-npdc.asso.fr
URIOPSS Normandie (Basse)	www.uriopss-basse-normandie.asso.fr
URIOPSS Normandie (Haute)	www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
URIOPSS Pays de la Loire	www.uriopss-pdl.asso.fr
URIOPSS Picardie	www.uriopss-picardie.asso.fr
URIOPSS Poitou-Charentes	www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
URIOPSS Provence - Alpes Côte d'Azur et Corse	www.uriopss-pacac.asso.fr
URIOPSS Rhône Alpes	www.uriopss-ra.asso.fr
URIOPSS La Réunion-Mayotte	www.uriopss-reunion.asso.fr
UNIOPSS	www.uniopss.asso.fr